

## Compte rendu de séance

### Séance du 23 Juin 2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	8

Date de la convocation
15/06/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Publication du : 27/06/2017

L'an 2017, le 23 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

**Présents** : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, M. BUSNEL Rémy, M. JAMET Jean-Yves, M. MACÉ Marcel, M. PELÉ Rémy, M. ROUAULT Renan

**Excusés** : Mme MEIGNAN Laëtitia, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, Mme LEGRAND Sandrine, Mr BELLIER Dany

**Absent(s)** : M. BERRUYER Cyrille, Mme BEZIER Sylvie, Mme ROCHELLE Christelle

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MACÉ Marcel

#### Objet(s) des délibérations

- 2017 -039 - Choix du Maître d'œuvre pour la rue des Carrières
- 2017 -040 - Conseil en énergie partagé
- 2017 -041 - Convention concernant le Service SIG de Couesnon Marches de Bretagne
- 2017 -042 - Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols
- 2017 -043 - Cession de terrain gratuite - Vente Propriété Consorts CORVAISIER
- 2017 -044 - Projet Eolien
- 2017 -045 - Désignation d'un délégué ARIC

#### **2017 -039 - Choix du Maître d'œuvre pour la rue des Carrières**

##### Rue des carrières : Devis honoraires Maître d'œuvre :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les devis reçus en mairie pour la mission de maîtrise d'œuvre sur les travaux de rénovation des réseaux « rue des carrières ».

Après délibération, le conseil municipal décide de choisir le moins disant à savoir :

- EDM Infra représentée par Monsieur Christophe MAHE pour un montant total de 4700€ HT auxquels il faut ajouter un montant de 952€HT pour le plan topographique réalisé par le cabinet HAMEL Associés

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le devis correspondants

#### **2017 -040 - Conseil en énergie partagé**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention qui lie la commune, Couesnon Marches de Bretagne et le Pays de Fougères pour le conseil en Energie Partagé, est à renouveler.

Le coût est de 1.14€ par habitant pour 2017, 1.17€/habitant pour 2018 et 1.20€/habitant pour 2019. 50% de ce coût sont pris en charge par Couesnon Marches de Bretagne.

Après délibération et vu le vote du Conseil municipal (2 voix POUR, 2 abstentions et 4 CONTRE), la convention ne sera pas renouvelée pour les trois prochaines années.

#### **2017 -041 - Convention concernant le Service SIG de Couesnon Marches de Bretagne**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention élaborée par Couesnon Marches de Bretagne, mettant à disposition des communes, le service SIG (Système d'Informations Géographiques).

La durée de la convention est d'une année, reconduite de façon expresse

Le coût pour les communes est de 1€ par habitant (population DGF), soit 881 € pour ST REMY.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention unique de service commun concernant le Service SIG de Couesnon Marches de Bretagne.

#### **2017 -042 - Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols**

Par délibération en date du 14 octobre 2016, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le SCOT pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Cette convention s'arrête le 30 juin 2017.

C'est pourquoi, le SCOT propose une nouvelle convention basée sur les mêmes tarifs que la précédente.

La durée de cette nouvelle convention est de 42 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

#### **2017 -043 - Cession de terrain gratuite - Vente Propriété Consorts CORVAISIER**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'une bande de terrain d'environ 85 m<sup>2</sup>, entretenue par la commune appartient à la propriété des consorts CORVAISIER, située au « 1, rue des Acacias ». Cette propriété vient d'être vendue et le nouveau propriétaire accepte de céder gratuitement à la commune cette bande de terrain, à condition que les frais afférents à cette cession soient pris en charge par la commune.

Après délibération, le conseil municipal accepte de prendre en charge les frais de bornage et les frais d'acte notarié.

#### **2017 -044 - Projet Eolien**

La société QUADRAN, représentée par Mr COZE, a été reçue en mairie par Monsieur le Maire et deux adjoints. Un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune a été présenté. Avant le début de l'étude, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'étude de faisabilité de ce projet d'implantation de quatre éoliennes sur le territoire de la commune.

## 2017 -045 - Désignation d'un délégué ARIC

La communauté de communes, demande à chaque commune de désigner un délégué ARIC dont les missions seront :

- Valoriser dans les supports de communication de l'ARIC les expériences de sa collectivité
- Participer à l'assemblée générale de l'ARIC
- Etre le référent « formation » au sein de l'équipe municipale ou communautaire
- Participer aux réunions organisées localement par l'ARIC
- Contribuer à des commissions de travail de l'ARIC

Après délibération, Madame MEIGNAN Laetitia est désignée comme déléguée communale de l'ARIC

### Questions diverses

**Salle de motricité** : Le plan du projet est présenté au conseil municipal. Nouvelle réunion avec l'architecte le 20 juillet prochain afin de donner un estimatif des travaux.

**Prix terrain "Lotissement de Bellevue"** : Les ventes de terrain n'étant pas nombreuses, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur une baisse éventuelle du prix de vente des terrains. Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir les prix de vente actuels.

**Rythmes scolaires** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'une demande de dérogation pour passer à la semaine de 4 jours a été transmise à l'académie. Le conseil d'école a émis un avis favorable à cette demande. Se pose le problème du transport scolaire entre les deux écoles car l'enseignement commencerait à 8H45 au lieu de 9H00.

**Radar comptage de vitesse** : Monsieur LEGAC, domicilié "3, rue du Rocher" propose de poser lui-même, un radar "comptage de vitesse", sur un candélabre afin de déterminer la vitesse des véhicules dans cette rue. Accord du conseil.

**Concours des maisons fleuries 2017** : Cette année, le conseil municipal décide de revenir à un concours avec inscription.

**Conseil de développement** : Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'obligation, par la loi NOTRE, de mettre en place au niveau du territoire de la Communauté de Commune, un conseil de développement. Ce dernier sera constitué de bénévoles de chacune des communes qui pourront donner un avis ou soumettre des projets aux membres de la Communauté de Communes.

Invitation au rassemblement à la **Bitonnerie, le dimanche 9 juillet 2017** : 10H15 : place du cimetière.

**Fête de la musique** : le conseil municipal décide que les dégâts (panneaux et plantations à remettre en place) constatés en marge de la fête de la musique, seront pris en charge par la commune.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 27/06/2017  
Le Maire  
Yves LERAY